



**Syndicat
Intercommunal
des Eaux
de Piennes**

2025-02-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Du 25 février 2025

L'an deux mille vingt et cinq, le vingt-cinq février à dix-huit heures trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de PIENNES était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe FISCHESSE, à PIERREPONT.

DÉPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
BRIEY

CANTON :
AUDUN LE ROMAN

Étaient présents : ARCANGELI — BAUDRY — BERNARDI E — BERNARDI G — BERTRAND — BIANCHI- CAPUT — CECCATO — DELCROIX — DEMUTH pour Ville au Montois et T2L - DYE-PELLISSON pour VILLERS-LA-CHEVRE et T2L — FISCHESSE — GEORGES — GROSSINI — HENRION — JENNESSON R — LACOLOMBE — LAHURE pour Longuyon et T2L — LAROSE — LEON — LEROY — LINTZ — MARCELLAUD — MAZET — MOSCATO — MOINEAUX — NAPOLI — PARROT-POIGNON — SAILLET — SIMON — THIRIAT — WEISS

Étaient suppléants : TROMBINI (pour WOJCIK) — BORASO (pour JIRKOVSKI)

Étaient représentés : DELATTRE pour OTHE (par LEROY) — MEYER (par FISCHESSE) — SIROT (par CAPUT)

Étaient absents - excusés : AARNINK GEMINEL — ANDRIN — BRIZION — DELATTRE — FAIETA — MEYER — PIERRET — SAUNIER — SIROT — TROGNON

Étaient absents : BABIN — JACQUE — JACQUEMOT — JENNESSON JC — LEDOYEN — MARTIN — NICOLAS — PEYROT — POULAYON — RAULET — ROESER — SAPA — SCHAACK — TIBERI et VERRON

Nombre de Délégués

En exercice : 63
Présents : 38
Représentés : 3
Votants : 41

OBJET : Bordereaux de Prix du service AEP

En conformité de l'article 53 de la Loi du 5 Avril 1884, il a été procédé, par voie de scrutin, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité : Madame SAILLET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

➤ **Considérant que le bordereau de prix en vigueur datant de décembre 2023.**

- **Considérant la nécessaire actualisation des prix nécessaires du fait des hausses tarifaires applicables par nos fournisseurs, et de l'inflation généralisée (2%),**
- **Considérant la présentation du bordereau qui est faite aux délégués,**
- **Vu le bordereau de prix soumis à son examen,**

Le Comité Syndical, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE de l'application des nouveaux bordereaux de prix applicables au service AEP annexé, à compter du 01 mars 2025**

Fait et délibéré les jour, moi et an susdits.
Certifié exécutoire
Le président,





**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX DE PIENNES**

**BORDEREAU DE PRIX DU
SERVICE EAU POTABLE
A compter du 01/03/2025**

Désignation	Montant H.T.		T.V.A		Montant T.T.C.
Surtaxe eau potable	selon délibération annuelle				
Taxe d'investissement mensuelle :					
- Compteur Ø 15 à 20 mm	3,60 €	par mois	5,5%	0,20	3,80 €
- Compteur Ø 30 mm	8,20 €	par mois	5,5%	0,45	8,65 €
- Compteur Ø 40 mm	10,80 €	par mois	5,5%	0,59	11,39 €
- Compteur Ø 65 mm	14,50 €	par mois	5,5%	0,80	15,30 €
- Compteur Ø 80 mm	18,00 €	par mois	5,5%	0,99	18,99 €
- Compteur Ø 100 mm	21,50 €	par mois	5,5%	1,18	22,68 €
Frais d'accès au service	67 €		10,0%	6,70	73,70 €
Frais de résiliation	46 €		10,0%	4,60	50,60 €
Frais de dépose de compteur	41 €		10,0%	4,10	45,10 €
Fermeture à la bouche à clé	41 €		10,0%	4,10	45,10 €
Ouverture ou de réouverture à la bouche à clé	41 €		10,0%	4,10	45,10 €
Fourniture et pose de compteur diamètre 15 à 20 mm	67 €		10,0%	6,70	73,70 €
Jaugeage du compteur	46 €		10,0%	4,60	50,60 €
Etalonnage du compteur par un organisme agréé	Sur devis				
Frais d'interventions pour toute intervention demandée par l'abonné et pour laquelle la responsabilité n'incombe pas au Service des Eaux.	41 €		10,0%	4,10	45,10 €
Remplacement des plombs de scellement ou des dispositifs anti-démontage	67 €		10,0%	6,70	73,70 €
Contrôle d'un dispositif de prélèvement d'eau de pluie	82 €		10,0%	8,20	90,20 €
Mise en place ou remplacement d'un polystyrène dans un regard de comptage	51 €		10,0%	5,10	56,10 €
Frais d'accès au service suite à abandon de branchement	255 €		10,0%	25,50	280,50 €